



Envoyé en préfecture le 23/10/2025
Reçu en préfecture le 23/10/2025
Publié le 
ID : 018-200027076-20251022-202589-DE

Projet de révision allégée n°1 du PLUi

Bilan de la concertation préalable

Vu pour être annexé à la délibération n°25-89 du Conseil communautaire en date du 22 octobre 2025

Le Président, Dominique BURLAUD

1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Par délibération en date du 11 juin 2025, la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher a prescrit la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette révision allégée concerne spécifiquement la commune de Châteauneuf-sur-Cher : la procédure de révision allégée n°1 porter sur l'agrandissement d'une STECAL Ae existant au PLUi en vigueur.

La délibération susvisée prévoit la mise en œuvre de modalités de concertation avec le public, en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme :

- Information de la population par voie de presse et affichage en mairie de Châteauneuf-sur-Cher et au siège de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher ;
- Information du public sur le site internet de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher ;
- Possibilité de consigner les observations sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Châteauneuf-sur-Cher et de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher ou de faire parvenir par écrit leurs observations qui seront annexées au registre de concertation ;
- Mise à disposition du public du dossier au fur et à mesure de son élaboration à la mairie de Châteauneuf sur Cher et au siège de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher, aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
- Possibilité pour toute personne de faire part de ses observations, par courrier postal adressé à Monsieur le Président de la Communauté de communes, 2 rue Brune 18190 Châteauneuf-sur-Cher ou par email :

urbanisme@comcomabc.fr

2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION PREALABLE MISES EN OEUVRE

Modalités de concertation prévues	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision allégée n°1 du PLUi
Mise à disposition d’un dossier papier pour la consultation	Le projet de révision allégée n°1 du PLUi et son évaluation environnementale ont été mis à la disposition du public en version papier : - au siège de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher 2,rue Brune – 18190 Châteauneuf-sur-Cher ; - à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, Place de l’Hôtel de ville– 18190 Châteauneuf-sur-Cher ; aux jours et heures habituels d’ouverture au public. Chaque dossier papier mis à disposition du public comportait les pièces suivantes : délibération, note de présentation de la révision allégée n°1, évaluation environnementale et résumé non technique de l’évaluation environnementale, registre de contribution.
Mise à disposition d’un dossier numérique pour la consultation	Le projet de révision allégée n°1 du PLUi et son évaluation environnementale ont été mis à la disposition du public en version numérique sur les sites internet de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher. Le dossier complet est téléchargeable au format .pdf : délibération, note de présentation, évaluation environnementale et résumé non technique de l’évaluation environnementale.
Renseignements	Des renseignements sur le dossier ont pu être demandés et des observations ou questions sur le projet de la révision allégée n°1 du PLUi et son évaluation environnementale ont pu être adressées auprès de la Communauté de communes à l’adresse mail dédiée : contact@comcomabc.fr ou par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de communes 2, rue Brune 18 190 Châteauneuf-sur-Cher.
Durée de la concertation publique	La concertation préalable liée à la procédure de révision allégée n°1 du PLUi et son évaluation environnementale a été réalisée tout au long de la phase d’étude. Le dossier était consultable par le public entre le 23 juin 2025 et le 13 octobre 2025 inclus soit une mise à disposition du public pendant une période de 3 mois et 20 jours.

2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION PREALABLE MISES EN OEUVRE

Modalités de concertation prévues	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision allégée n°1 du PLUi
Information de la population par voie de presse et affichage en mairie de Châteauneuf-sur-Cher et au siège de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher	Un communiqué a été affiché au siège de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher et en mairie de Châteauneuf-sur-Cher. L’information a également été publiée dans « Les annonces classées », édition du 21 juin 2025 du journal Le Berry Républicain.
Information du public sur le site internet de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher	Une page du site de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher est consacrée à la procédure de révision allégée n°1 du PLUi. Elle comporte un propos introductif sur le contenu de la procédure, les modalités de mise à disposition du public et les contacts.

Information par voie d'affichage en mairie et au siège de la Communauté de Communes



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

REVISION ALLEGEE N°1

portant sur des adaptations règlementaires relatives à l'extension
d'un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) Ae
sur la seule commune de Châteauneuf sur Cher
ainsi que la réalisation d'une évaluation environnementale

CONCERTATION PUBLIQUE

Conformément à l'article L.103-2 du code de l'Urbanisme et aux articles R.121-19 à R.121-29 du code de l'environnement, les modalités de concertation préalable sont les suivantes :

- Insertion en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
- Publication d'une information et des documents sur le site internet de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher,
- Mise en place, pendant une toute la durée de l'étude, d'un dossier de concertation sur support papier, accompagné d'un registre :
 - Au siège de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, 2 Rue Brune – 18190 Châteauneuf sur Cher, les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
 - A la Mairie de Châteauneuf sur Cher, Place de l'Hôtel de Ville – 18190 Châteauneuf sur Cher, le lundi de 13 h 30 à 17 h 30, les mardis, mercredis, vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, les jeudis et samedis de 9 h à 12 h.
- A compter de l'ouverture de la concertation publique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher à l'adresse mail suivante : urbanisme@cccomabc.fr

Publication « Le Berry Républicain » – s

Annonces classées

ANNONCES LÉGALES
Retrouvez toutes les publications sur www.centreofficielles.com
04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par autorité préfectorale, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales par l'ensemble des départements du Cher ou tant en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2012 relatif à la notification et aux modalités de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS
LES JURISTES ASSOCIÉS DU CENTRE
Société d'Associés
57, rue du Clos Notre Dame
43 790
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

SOCIÉTÉ SCI IMMOBILIERE
Au capital de 2000 euros
Siège social : 9 Route de Bourges - 18200 ST AMAND MONTROND
RCS BOURGES 505 359 661

MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE
Aux termes d'une AGU du 04/06/2025, statuant dans les conditions prévues par la loi, il a été décidé la transformation de la société en SAS à compter du jour de l'assemblée, sans création d'un être moral nouveau et adapté le texte des statuts qui régissent désormais la société.
L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme : La société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de Société par Actions Simplifiée.
Présidente : SARL STECAL, 10 rue de Bourges, 18200 ST AMAND MONTROND RCS BOURGES 505 359 661
Mention modificative sera parue au RCS BOURGES

MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE
Aux termes d'une AGU du 04/06/2025, statuant dans les conditions prévues par la loi, il a été décidé la transformation de la société en SAS à compter du jour de l'assemblée, sans création d'un être moral nouveau et adapté le texte des statuts qui régissent désormais la société.
L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme : La société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de Société par Actions Simplifiée.
Présidente : SARL STECAL, 10 rue de Bourges, 18200 ST AMAND MONTROND RCS BOURGES 505 359 661
Mention modificative sera parue au RCS BOURGES

LES JURISTES ASSOCIÉS DU CENTRE
Société d'Associés
57, rue du Clos Notre Dame
43 790
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

SOCIÉTÉ LA FONCIÈRE ST AMANDOISE
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 9 Route de Bourges - 18200 ST AMAND MONTROND
RCS BOURGES 488 673 646

MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE
Aux termes d'une AGU du 04/06/2025, statuant dans les conditions prévues par la loi, il a été décidé la transformation de la société en SAS à compter du jour de l'assemblée, sans création d'un être moral nouveau et adapté le texte des statuts qui régissent désormais la société.
L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme : La société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de Société par Actions Simplifiée.
Présidente : SARL STECAL, 10 rue de Bourges, 18200 ST AMAND MONTROND RCS BOURGES 505 359 661
Mention modificative sera parue au RCS BOURGES

Centre Marchés Publics.fr
Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

RESTEZ EN VEILLE
et saisissez les meilleures opportunités d'affaires

Une solution de Centre France Pub

Centre France Pub
04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

LES JURISTES ASSOCIÉS DU CENTRE
Société d'Associés
57, rue du Clos Notre Dame
43 790
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

SOCIÉTÉ SCI IMMOBILIERE
Au capital de 2000 euros
Siège social : 9 Route de Bourges - 18200 ST AMAND MONTROND
RCS BOURGES 505 359 661

MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE
Aux termes d'une AGU du 04/06/2025, statuant dans les conditions prévues par la loi, il a été décidé la transformation de la société en SAS à compter du jour de l'assemblée, sans création d'un être moral nouveau et adapté le texte des statuts qui régissent désormais la société.
L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme : La société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de Société par Actions Simplifiée.
Présidente : SARL STECAL, 10 rue de Bourges, 18200 ST AMAND MONTROND RCS BOURGES 505 359 661
Mention modificative sera parue au RCS BOURGES

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES
Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC
Précision de la réunion sous forme allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Pré délibération M25-1, en date du 19/06/2025, le conseil communautaire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher, et à la fois les modalités de consultation de la population prévue à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.
Cette délibération sera affichée en mairie de Châteauneuf sur Cher et au siège de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher pendant un mois. Elle peut être consultée dans les locaux.

VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES
Val de Berry

ARGENT-SUR-BAULDRÉ - 4, place du 8-Mai-1945
Maison mitoyenne de plain-pied d'une superficie de 43 m². La maison se compose d'une cuisine fermée, une chambre, un séjour, une salle de bains, une cave, le tout sur un grand terrain arboré de 211 m². Menuiserie PVC double vitrage, chauffage gaz. Montant de la taxe foncière : 286 € CPE D.

La vente est de : 45 000 € net vendeur
Pas de frais d'agence - Frais de notaire réduits
Pour les visites, contactez-moi au 04 73 17 31 27 ou par mail à valdeberry@valdeberry.fr
de M^{me} Carole DUBOIS, Val de Berry au 02 46 23 18 09
Les offres de biens immobiliers et autres équipements doivent parvenir à Val de Berry par courrier ou par mail avant le 27 juin 2025 - 12 h. Le Val de Berry - Argent-sur-Bauldré - 43000 Argent-sur-Bauldré
Vente selon les modalités du Décret n° 2019-1183 du 15 novembre 2019. Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisque : www.gerisque.fr

Centre France Pub
04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

Plus heureux & plus actif... plus longtemps !

LES CLÉS DE LA LONGEVITÉ
12,90 €
132 pages

Une nutrition optimisée
Un meilleur sommeil
Gestion du stress

En vente également sur CentreFranceBoutique.fr

BON DE COMMANDE
Coordonnées en majuscules pour garantir la livraison

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Tél : _____

LES CLÉS DE LA LONGEVITÉ
Quantité : _____ Prix unitaire : x 12,90 € Total : _____
Participation aux frais d'envoi : + 3 €
Total de ma commande : _____

À retourner à l'adresse suivante, avec votre chèque à l'ordre de Centre France Boutique :
Centre France Boutique - Le Centre de la Plume
88 rue de la Plume, 18700 BOURGEOIS
Valable jusqu'à épuisement des stocks

SIMPLE, PRATIQUE ET INTUITIF
Plus de 200 pages pour tout comprendre sur l'Intelligence Artificielle et les arnaques à éviter, des conseils sur les ordinateurs et smartphones, des conseils pour protéger, des démarches administratives ou encore les loisirs et les réseaux sociaux.

Le guide internet
14,95 €

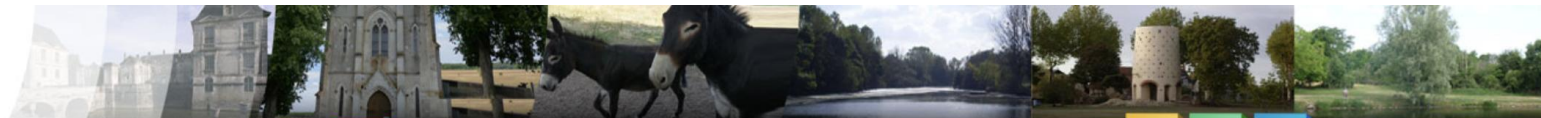
En vente également sur CentreFranceBoutique.fr

BON DE COMMANDE
Coordonnées en majuscules pour garantir la livraison

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Tél : _____

LE GUIDE INTERNET POUR UN QUOTIDIEN SIMPLIFIÉ
Quantité : _____ Prix unitaire : x 14,95 € Total : _____
Participation aux frais d'envoi : + 3 €
Total de ma commande : _____

À retourner à l'adresse suivante, avec votre chèque à l'ordre de Centre France Boutique :
Centre France Boutique - Le Centre de la Plume
88 rue de la Plume, 18700 BOURGEOIS
Valable jusqu'à épuisement des stocks



LA CDC

PLUI

enfance JEUNESSE

DÉV ÉCONOMIQUE/TOURISME

ENVIRONNEMENT

CULTURE



LE PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER ÉVOLUE.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), approuvé le 21 juillet 2021, fait l'objet d'une nouvelle évolution sur le territoire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher.

Une **procédure de révision allégée** du PLUi est en cours.

Cette révision allégée n°1 porte sur l'extension d'un STECAL Ae sur la commune de Châteauneuf-sur-Cher.

L'adaptation du PLUi doit permettre une mise en cohérence du plan de zonage avec les activités de l'entreprise implantée sur ce terrain. La révision allégée vise ainsi à favoriser le développement des activités économiques locales.

Cette procédure de révision est dite « allégée » car il n'est pas porté atteinte aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi.

Dans le cadre de la procédure de révision allégée, une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées sera organisée.

Des mesures de concertation du public sont organisées tout au long de la procédure, avec notamment :

- Des informations sur l'avancée de la procédure par voie de presse et affichage en mairie de Châteauneuf-sur-Cher et au siège de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher, ainsi que sur le site internet la communauté de communes Arnon Boischaut Cher;
- La possibilité de consulter le dossier au fur et à mesure de son élaboration à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher et au siège de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- La possibilité de consigner vos observations sur un registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Châteauneuf-sur-Cher et de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher, ou de faire parvenir par écrit vos observations qui seront annexées au registre de concertation,
- La possibilité de faire part de toute observation sur le projet à la communauté de communes par envoi postal ou par mail.

Par ailleurs, une enquête publique est prévue dans la procédure de révision allégée. Les dates et les modalités de cette enquête publiques vous seront communiquées ultérieurement.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter la Communauté de communes.

Contact : 2, rue Brune 18190 Châteauneuf-sur-Cher – contact@comcomabc.fr – Tél 02 48 60 42 74

DOSSIER TÉLÉCHARGEABLE :

– [Délibération n°25-51 – PLUi Prescription révision allégée n°1](#)

– [Note de présentation de la révision allégée n°1](#)

– Évaluation environnementale :

* [Évaluation environnementale relative au projet de révision allégée n°1](#)

* [Résumé non technique de l'évaluation environnementale relative au projet de révision allégée n°1](#)

Info minute

Publié le 23 décembre 2024 par Alexis

LE PLUi DE LA CDC ABC ÉVOLUE.

Une **procédure de révision allégée n°1** du PLUi est en cours et porte sur l'extension d'un STECAL Ae sur la commune de Châteauneuf sur Cher.



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

REVISION ALLEGEE N°1

portant sur des adaptations règlementaires relatives à l'extension
d'un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL) Ae
sur la seule commune de Châteauneuf sur Cher
ainsi que la réalisation d'une évaluation environnementale

CONCERTATION PUBLIQUE

Conformément à l'article L.103-2 du code de l'Urbanisme et aux articles R.121-19 à R.121-29 du code de l'environnement, les modalités de concertation préalable sont les suivantes :

- Insertion en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
- Publication d'une information et des documents sur le site internet de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher,
- Mise en place, pendant une toute la durée de l'étude, d'un dossier de concertation sur support papier, accompagné d'un registre :
 - Au siège de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, 2 Rue Brune – 18190 Châteauneuf sur Cher, les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et vendredis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
 - A la Mairie de Châteauneuf sur Cher, Place de l'Hôtel de Ville – 18190 Châteauneuf sur Cher, le lundi de 13 h 30 à 17 h 30, les mardis, mercredis, vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, les jeudis et samedis de 9 h à 12 h.
- A compter de l'ouverture de la concertation publique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher à l'adresse mail suivante : urbanisme@comcomabc.fr

Consultation des documents en cliquant sur le lien suivant : <https://www.comcomabc.fr/accueil/plui/mise-a-disposition-au-public/>

Les actualités

- [Assemblée](#)
- [Divers](#)
- [Info Minute](#)

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC AU SIEGE DE L'INTERCOMMUNALITE

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

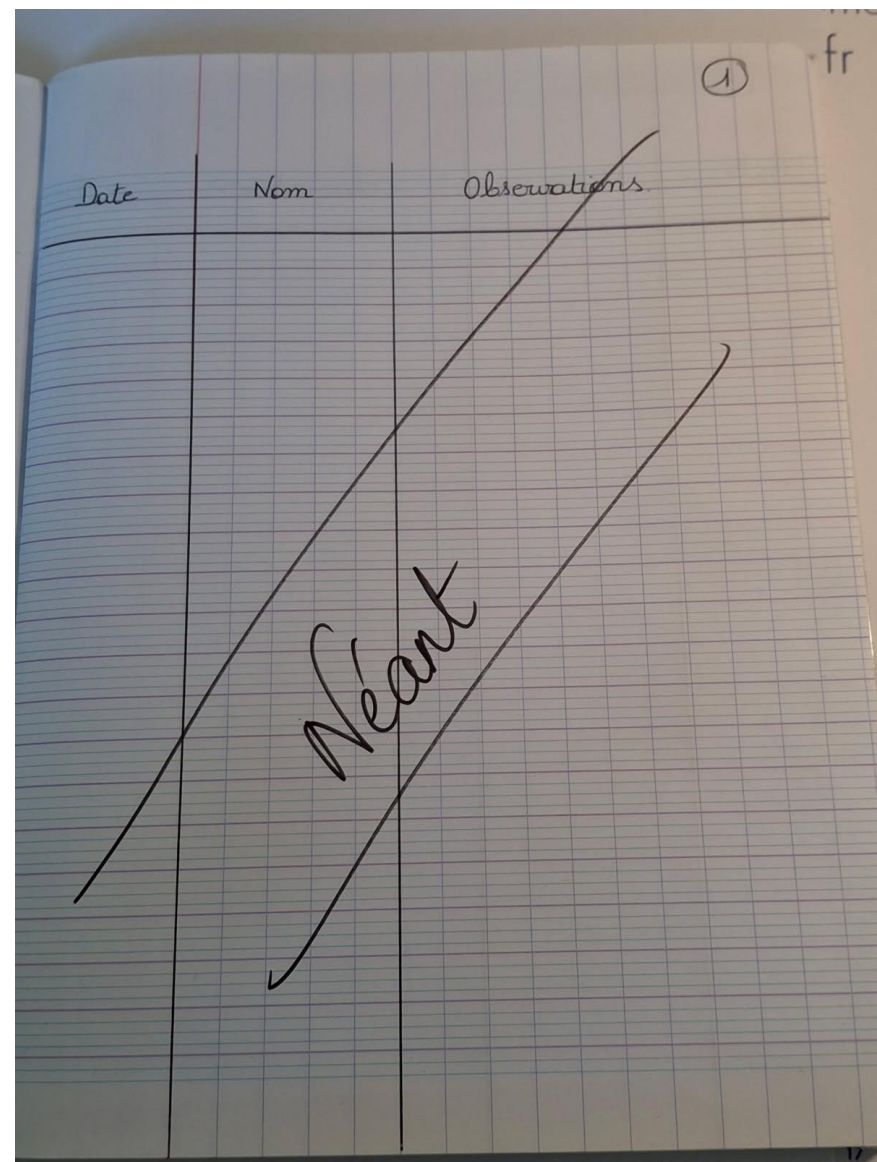
Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-200027076-20251022-202589-DE

Berser
Levrault

A l'issue de la période de mise à disposition du public au siège de la Communauté de communes, le Président de la Communauté de communes a attesté de l'absence de remarque dans le registre papier



BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC EN MAIRIE DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 018-200027076-20251022-202589-DE

Berser
Levrault

A l'issue de la période de mise à disposition du public en mairie de Châteauneuf-sur-Cher, le Président de la Communauté de communes a attesté de l'absence de remarque dans le registre papier

②

Logo de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

ATTESTATION

Je soussigné, BURLAUD Dominique, Président de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher atteste que dans le cadre de la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher et plus particulièrement la concertation préalable au public qui se déroule depuis le 23 juin 2025, aucune observation ou remarque n'a été consignée sur le registre mis à disposition à la Mairie de Châteauneuf sur Cher.

Pour faire valoir ce que de droit,

A Châteauneuf sur Cher, le 13 octobre 2025
Le Président, Dominique BURLAUD

Signature et sceau de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

①

Date	Nom	observations
A l'ent		

3. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

A l'issue de la concertation préalable, le Président de la Communauté de communes a signé deux actes administratifs faisant état des contributions et remarques lors de l'enquête publique.

Dans le cadre de la concertation préalable relative à la procédure de révision n°1 du PLUi d'Arnon Boischaut Cher, qui s'est tenue du 23 juin 2025 jusqu'au 13 octobre 2025 (inclus), **aucune contribution n'a été formulée.**

4. SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION PREALABLE

La concertation préalable de la révision allégée n°1 du PLUi s'est tenue de manière continue.

Les modalités de concertation préalable prévues par la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher **ont toutes été mises en œuvre.**

Dans le cadre de la poursuite de la procédure de la révision allégée n°1 du PLUi, la collectivité tire le bilan de la concertation préalable.